

LA COMMISSION SPÉCIALE SUR LA LOI ÉLECTORALE À BÉCANCOUR

Des mémoires étoffés et... quelques reproches

Louise Plante

louis.plante@nouvelliste.qc.ca

Trois-Rivières — La Journée internationale des femmes a teinté le passage de la Commission spéciale sur la Loi électorale, hier, à Bécancour, alors que plusieurs groupes et individus ont défilé pour faire connaître leur point de vue sur la réforme proposée du mode de scrutin.

Les élus et représentants des citoyens, sans oublier les membres du personnel de la commission, ont été «décorés» de l'épinglette officielle de cette journée par les représentantes de la Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie.

Rappelons qu'en juin 2005, l'Assemblée nationale du Québec adoptait une motion créant une commission parlementaire spéciale chargée de l'étude de l'avant-projet de loi remplaçant la Loi

électorale, déposé par le gouvernement en décembre 2004.

Le mandat de la commission est de consulter la population sur un grand nombre de questions, dont le mode de scrutin, la division du territoire et le nombre de sièges par circonscription, la représentation des petits partis, l'arrivée de gouvernements minoritaires ou de coalition, la représentation des femmes et des minorités ethnoculturelles à l'Assemblée nationale et les modalités de l'exercice de ce droit de vote.

Quelques participants n'ont pas hésité à reprocher à la commission son peu d'efforts pour simplifier son projet de loi, fort complexe pour le commun des mortels, particulièrement en ce qui concerne les modes de scrutin et l'arrivée de deux sortes de députés. D'autres se disaient frustrés de n'avoir que six minutes pour présenter leur point de vue. Il s'est même trouvé

une personne pour rappeler que la ministre Julie Boulet avait fait une tournée d'environ 40 rencontres pour se faire une idée sur l'avenir des motoneiges et quatre roues, tandis que la commission sur la Loi électorale se contentait de 15 rencontres seulement. Par ailleurs, la complexité de la loi a amené des groupes à présenter des suggestions qui pouvaient sembler en apparence contradictoires, comme l'idée d'avoir un gouvernement majoritaire, stable, tout en favorisant l'arrivée de petits partis.

Hier matin, la commission entendait les représentants de l'Association générale des étudiants du Cégep de Trois-Rivières, le Forum jeunesse Mauricie, Comsep, la Table de concertation des femmes de la Mauricie et le Comité citoyeneté et démocratie, région Centre-du-Québec. Tous ces groupes avaient bien fait leurs devoirs et ont présenté des mémoi-

res étoffés qui, manifestement, ont été appréciés des commissaires. L'après-midi a été consacré à l'audition d'individus.

Notons qu'en général, les personnes ont manifesté le désir d'être représentés par des gens de leur région. Ils ont également dit vouloir élire des gouvernements de préférence majoritaires et stables... tout en souhaitant faire de la place à des petits partis. Si certaines femmes se sont dit d'avis qu'il y a encore de la place pour une forme de discrimination positive en politique, d'autres personnes s'y sont opposé. Souignons enfin une intervention remarquée de Comsep qui, encore une fois, est venu réexpliquer aux élus pour quoi ils auraient avantage à permettre la publication des photos des candidats sur les bulletins de vote, compte tenu du haut taux d'analphabétisme au Québec.

Lorsqu'on demande au député de Trois-Rivières, André Gábias, qui siègeait hier à la commission, si cette nouvelle consultation ne risque pas de prendre elle aussi le chemin des tablettes, compte tenu que ce sujet ne déplace ni les foules ni les médias, il répond qu'il mise sur deux éléments pour sa

concrétisation. «D'abord, la modification du système électoral apparaît dans le programme de tous les partis politiques, note-t-il. Ensuite, nous sommes le premier gouvernement à déposer un avant-projet de loi. Il y a un bon bout de fait. Enfin, il y a la volonté du ministre Benoît Pelletier de déposer un projet de loi à la prochaine session et d'amorcer le processus pour voir la loi adoptée à la session suivante... dans la perspective de l'élection de 2011.»

M. Gábias admet que la réforme proposée n'est pas simple à expliquer mais, remarque-t-il, on peut retenir deux enjeux: l'attachement de la population face à leurs élus, qu'ils soient de leur parti ou non, et en même temps, le désir de voir des partis émergents se retrouver à l'Assemblée nationale. De son côté, M. Luc Thériault, porte-parole de l'opposition officielle en matière de réforme des institutions démocratiques, s'est dit d'avis que le modèle qui sera retenu par le gouvernement devrait être soumis à un plébiscite lors d'une élection. «Discuter des règles du jeu de la démocratie ne devrait pas se faire en vase clos, il faut interpellier la population», a-t-il déclaré. *

la table
Centre-du-Québec et
le Réseau des tables
régionales